



FRANCE ÉTALONS
12, rue du Moulin - 08250 Termes
+33(0)6.13.78.96.61
info@france-etalons.com

CONTRAT DE SAILLIE – CRISTAL DE B'NEVILLE – 2019

L'ACHETEUR :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Mail :

L'acheteur achète à France Etalons une saillie de l'étalon CRISTAL DE B'NEVILLE aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : N° SIRE :

Période d'insémination prévue : Jument suitée : Oui / Non

Insémination dans le centre agréé :

Adresse :

Tél : Port : Mail :

2) Réserve de la saillie :

➤ **385.00€ TTC** (350.00€ HT + TVA à 10% 35.00) de réserve en **IA congelée**

➤ **120.00€ TTC** (100.00€ HT + TVA à 20% 20.00) de **frais d'envoi de semence**

*A régler à la réserve, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement**

3) Solde de saillie au poulain vivant :

➤ **660.00€ TTC** (600.00€ HT + TVA à 10% 60.00€).

A régler à la naissance, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement.*

*(*Coordonnées bancaires (IBAN) : FR76 1020 6005 5298 7248 2488 969 – AGRIFRPP802)*

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

B) Les frais, de pension, de suivi gynécologique, d'honoraires vétérinaires sont à la charge de l'acheteur et seront à régler au centre d'insémination avant le départ de la jument. L'acheteur passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.

C) Le prix de la saillie en **IA congelée** comprend l'utilisation et l'envoi de **6 paillettes** de semence congelée. **L'acheteur déclare avoir connaissance du nombre limité de paillettes**, pour toute demande de paillettes supplémentaires, la réserve sera de nouveau à régler. Le présent contrat n'est pas un achat de paillettes, les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur.

D) La **semence congelée sera envoyée, seulement, après réception du présent contrat et du règlement** de la réserve et des frais d'envoi de semence. **L'envoi des paillettes n'est pas automatique et se fait à la demande du centre d'insémination auprès de France Etalons (06.13.78.96.61).**

E) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

F) Le présent contrat **n'autorise pas le recours à l'ICSI** (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde), merci de nous contacter pour un contrat spécifique à cette technique.

G) La carte de saillie sera remplie après réception et encaissement du règlement de la réserve. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement de la totalité du règlement de la saillie.

CONDITIONS PARTICULIERES

Fait en double exemplaire le à

Le vendeur : FRANCE ÉTALONS

L'acheteur : (Signature, précédée de la mention "lu et approuvé")